

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO
RAPPORT ANNUEL
2015-2016



L'honorable Elizabeth Dowdeswell
Lieutenante-gouverneure de la province de l'Ontario

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Le soussigné a le privilège de présenter à Votre Honneur et à l'Assemblée législative, à titre d'information, le rapport annuel de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

Le tout respectueusement soumis,



L'hon. Michael Gravelle
Président
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
Ministre du Développement du Nord et des Mines



Introduction de Michael Gravelle, président du conseil

Je suis ravi d'annoncer que l'année 2015-2016 fut une autre excellente année pour la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) et pour la population du Nord de l'Ontario.

Grâce à cinq programmes de financement uniques, nous avons aidé à lancer et à développer d'innombrables entreprises dans un large éventail de secteurs, tels que l'extraction minière, les brasseries artisanales, le cinéma et la télévision, le tourisme, les soins de santé et la production et la transformation des aliments.

Nous avons également investi dans l'infrastructure essentielle, la commercialisation de nouvelles technologies et le perfectionnement d'une main-d'œuvre incomparable.

Ce faisant, nous avons contribué à créer des débouchés économiques sans précédent, ainsi que des milliers de nouveaux emplois pour les Ontariens du Nord.

Pour atteindre de tels résultats, il faut disposer d'une équipe entièrement dédiée. Je remercie tout le personnel de la SGFPNO pour leur diligence et leur engagement. En collaborant avec les résidents du Nord de l'Ontario, nous serons en mesure de bâtir une économie du Nord prospère et dynamique qui sera diversifiée et concurrentielle à l'échelle mondiale.

Michael Gravelle Président,
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
Ministre du Développement du Nord et des Mines

Conseil d'administration au 31 mars 2016

POSTE	NOM	MANDAT	VILLE
Président	Gravelle, Michael	11 février 2013 – S.O.	Thunder Bay
Membre	Hacio, Sharon Lenore	20 juin 2007 – 18 juin 2016	Thunder Bay
Membre	Beatty, James	7 août 2013 – 6 août 2016	Parry Sound
Membre	Scott, Murray Alan	17 mai 1999 – 21 octobre 2016	Sudbury
Member	Kakepetum, Geordi	17 novembre 2010 – 16 novembre 2016	Balmertown
Membre	Simperl, John	3 décembre 2014 – 2 décembre 2016	Thunder Bay
Vice-président	Sinclair, David E.	18 décembre 2002 – 17 décembre 2016	Kenora
Membre	Brown, Marielle	24 mars 2010 – 22 mars 2017	Elliot Lake
Membre	Norris, Robert George (Bob)	24 mars 2010 – 22 mars 2017	New Liskeard
Membre	Hanson, Victoria	23 avril 2008 – 22 avril 2017	South Porcupine
Membre	Lane-Rock, Carolyn	16 mai 2007 – 15 mai 2017	Gore Bay
Membre	Richter, Ella-Jean	16 mai 2007 – 15 mai 2017	Sault Ste. Marie
Membre	Caicco, James	17 mai 2011 – 16 mai 2017	Sault Ste. Marie
Membre	Fox, Michael	17 mai 2011 – 16 mai 2017	Thunder Bay
Membre	Fontaine, Robert J.	13 juin 2012 – 12 juin 2017	Sudbury
Membre	Perry, Jeffrey	10 février 2016 – 9 février 2018	Sudbury
2 ^e vice-présidente	Irvine, Lorraine H.T.	7 avril 2004 – 5 avril 2018	Kirkland Lake
Membre	Corbett, Jason	29 août 2012 – 28 août 2018	North Bay

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO)

Établie en 1988, la SGFPNO a pour mandat d'encourager et de stimuler le développement économique dans le Nord de l'Ontario en accordant une aide financière à l'appui de projets qui visent à stabiliser, à diversifier et à favoriser la croissance économique et la diversification dans la région.

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) est un organisme de service opérationnel établi en vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. La SGFPNO est administrée par un conseil dont les membres sont nommés, et est présidée par le ministre du Développement du Nord et des Mines. Les objectifs de la SGFPNO sont énoncés dans la Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario comme suit :

- (a) conseiller le lieutenant-gouverneur en conseil sur toute question relative à la croissance et à la diversification économiques du Nord de l'Ontario et lui faire des recommandations à cet égard;
- (b) promouvoir et stimuler des initiatives dans le Nord de l'Ontario;
- (c) faire entreprendre des études et conclure des contrats relativement aux objets visés aux alinéas a) et b) ci-dessus.

La société accorde une aide financière à l'appui du développement économique, notamment pour des projets approuvés dans les districts territoriaux du Nord de l'Ontario, notamment Algoma, Cochrane, Kenora, Manitoulin, Nipissing, Parry Sound, Rainy River, Sudbury, Thunder Bay et Timiskaming.

Le Plan de croissance du Nord de l'Ontario (Plan de croissance) est le plan que le gouvernement de l'Ontario a élaboré pour faire croître le Nord de l'Ontario. Le Plan de croissance bâtira une économie concurrentielle à l'échelle mondiale, appuiera les personnes et les collectivités, assurera le renouvellement et l'expansion des infrastructures modernes et contribuera à maintenir un environnement sain.

Le mandat de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) a été recentré en vue de soutenir le Plan de croissance du Nord de l'Ontario et les priorités clés du gouvernement qui sont la prospérité des résidents et le renforcement des collectivités.

Vision

La SGFPNO permettra de mettre en place des investissements stratégiques et servira de catalyseur pour stimuler le développement et la diversification économiques dans le Nord de l'Ontario.

Mission

Établir des partenariats avec les collectivités, les entreprises, les entrepreneurs et les jeunes du Nord de l'Ontario pour créer des emplois et renforcer l'économie.

Principes directeurs

Harmonisation avec les initiatives clés – Le Plan de croissance du Nord fournira une approche coordonnée et exhaustive à long terme qui soutiendra le Nord de l'Ontario et lui permettra de devenir une région concurrentielle à l'échelle mondiale. Les priorités de la SGFPNO appuieront les éléments clés du Plan de croissance du Nord.

Reconnaissance des circonstances uniques du Nord de l'Ontario – Les programmes et les initiatives de la SGFPNO demeureront des moyens importants de reconnaître les besoins uniques du Nord de l'Ontario et de renforcer l'économie de l'Ontario. La SGFPNO continuera d'élaborer et d'améliorer ses programmes et ses services dans cet esprit.

Capacité d'adaptation – Le processus de planification stratégique est un processus continu qui procurera à la SGFPNO un outil de gestion permettant de s'adapter aux changements pouvant survenir à l'avenir.

Réflexif, souple et avant-gardiste – Le conseil d'administration de la SGFPNO envisage d'examiner le plan stratégique au moins une fois par année.

Inclusivité – La SGFPNO continuera à élaborer et à exécuter ses programmes et ses initiatives de manière à reconnaître les besoins des diverses collectivités du Nord, notamment les Premières Nations, les Métis, les Inuit et les autres groupes démographiques du Nord.

Priorités stratégiques

Innovation, recherche et développement et commercialisation – Mettre l'accent sur les initiatives d'innovation et de recherche et développement qui contribuent à la possibilité de commercialiser des idées, des produits et des services, dans des secteurs émergents et stratégiques du Nord de l'Ontario, qui sont avant-gardistes et durables et qui jettent les bases du développement de l'esprit d'entreprise.

Créativité, productivité et développement de l'esprit d'entreprise – Soutenir un environnement qui favorise la créativité, la productivité et le développement de l'esprit d'entreprise.

Partenariats et collaboration – Optimiser les occasions de tirer parti du financement de la SGFPNO, grâce à des partenariats et à des collaborations, pour assurer le succès des projets et obtenir des résultats économiques durables.

Développement et renouvellement de l'organisation – Participer à l'amélioration continue et au perfectionnement des ressources humaines pour améliorer l'accès aux programmes de la SGFPNO ainsi que l'efficacité, l'efficacé et la prestation de ces programmes, et pour améliorer le processus de mesure du rendement.

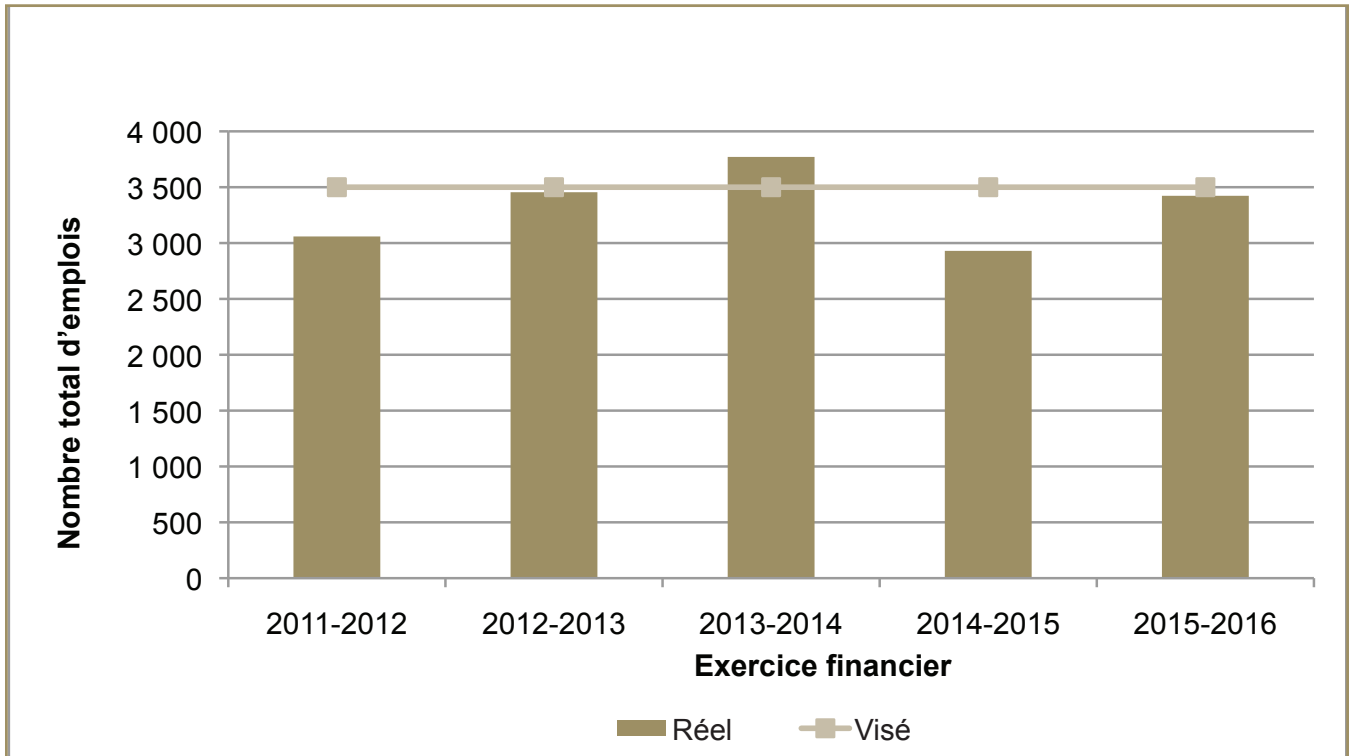
Sensibilisation et reconnaissance – Élaborer des outils de marketing, de communication et de visibilité efficaces qui font connaître davantage la SGFPNO et ses programmes.

Programmes et thèmes actuels de la SGFPNO :

- **Initiatives de développement économique stratégique qui favorisent la croissance et la pérennité des collectivités, des entreprises et de l'industrie** – Programme des débouchés commerciaux pour le Nord
- **Innovation et productivité pour soutenir les initiatives de recherche et développement, de commercialisation, d'innovation et de productivité** – Programme d'innovation pour le Nord
- **Infrastructure économique stratégique communautaire** – Programme stratégique d'infrastructure économique
- **Renforcement des capacités de développement économique** – Programme de renforcement des capacités des collectivités du Nord
- **Attraction et rétention des talents** – Programme de stages dans le Nord de l'Ontario

Mesures du rendement de la SGFPNO – Objectifs et résultats

Nombre total d'emplois créés



Montant total mobilisé

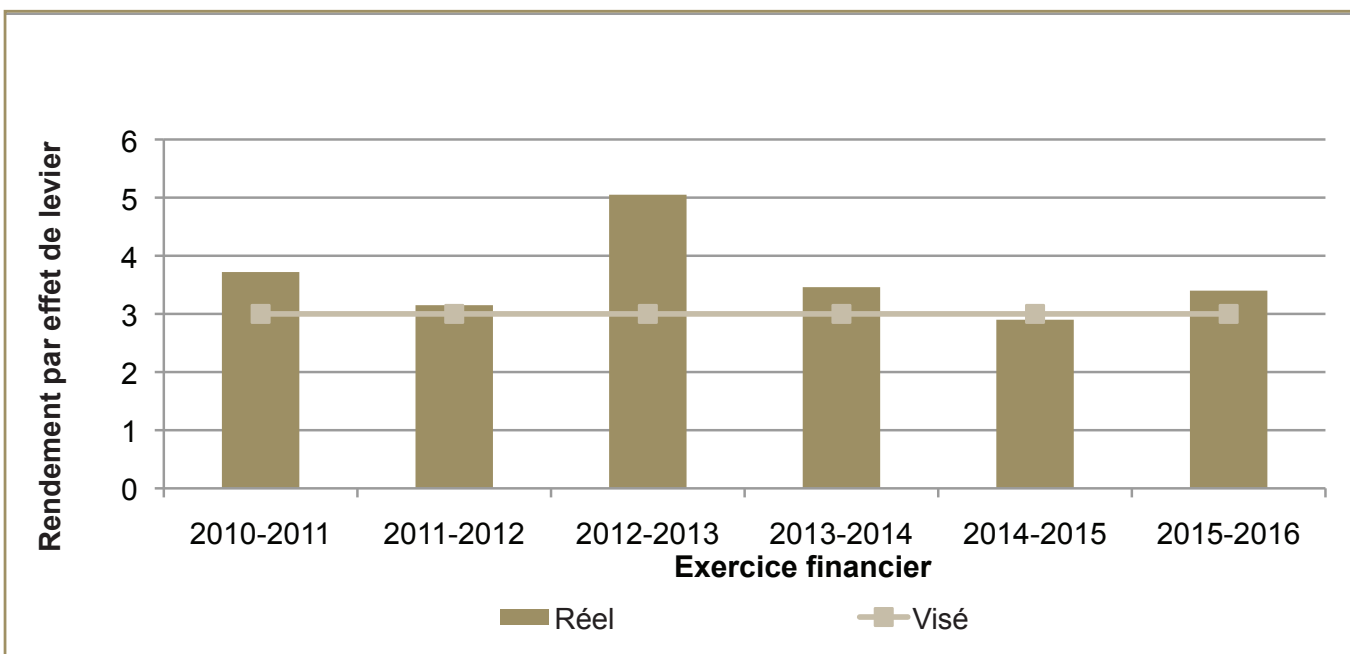


Tableau des revenus, des charges et de l'investissement net de la province de l'Ontario pour les trois exercices se terminant le 31 mars 2016

	Exercice terminé le 31 mars 2016 (milliers) Vérifié	Exercice terminé le 31 mars 2016 (milliers) Vérifié	Exercice terminé le 31 mars 2015 (milliers) Vérifié	Exercice terminé le 31 mars 2014 (milliers) Vérifié
Revenus				
Subvention de la province de l'Ontario	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Intérêts sur trésorerie et équivalents	2 522	2 163	2 770	2 502
Intérêts sur prêts en cours (Note 1)	2 175	2 233	1 644	2 873
Autres revenus (Note 2)	-	1 152	759	561
Total des revenus	104 697	105 548	105 173	105 936
Charges				
Contributions conditionnelles (Note 3)	80 549	74 705	77 250	69 751
Pertes sur prêts (Note 4)	9 280	5 976	25 904	11 627
Administration :				
Salaires et avantages sociaux (Note 5)	1 994	1 674	1 685	1 688
Transports et communications	331	254	237	371
Services (Note 6)	2 714	2 053	1 393	1 645
Frais de gestion (Note 7)	4 382	3 019	3 293	2 303
Marketing	-	6	8	120
Fournitures et matériel	70	42	34	60
Amortissement des immobilisations matérielles	4	3	4	4
Total des charges	99 324	87 732	109 808	87 569
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	5 373	17 816	(4 635)	18 367
Investissement net de la province de l'Ontario, en début d'exercice		295 583	300 218	281 851
Investissement net de la province de l'Ontario, en fin d'exercice		313 399 \$	295 583 \$	300 218 \$

Analyse des variances

Note 1 – Les intérêts sur les prêts en cours ont dépassé les prévisions, car le nombre de remboursements de prêts a augmenté, ce qui a fait diminuer les pertes sur créance.

Note 2 – Le poste « Autres revenus » représente, relativement à l'exercice précédent, les recouvrements de provision et les rajustements liés aux contributions conditionnelles. La SGFPNO a reçu des paiements de règlement pour certains prêts qui ont été entièrement versés au cours de l'exercice précédent, ce qui a entraîné une augmentation des recouvrements pour l'exercice précédent.

Note 3 – Les contributions conditionnelles ont diminué de plus de 2,5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, et elles étaient inférieures aux prévisions budgétaires d'environ 6 millions de dollars. Cette situation est attribuable aux engagements de financement qui n'ont pas été réalisés aussi rapidement que prévu.

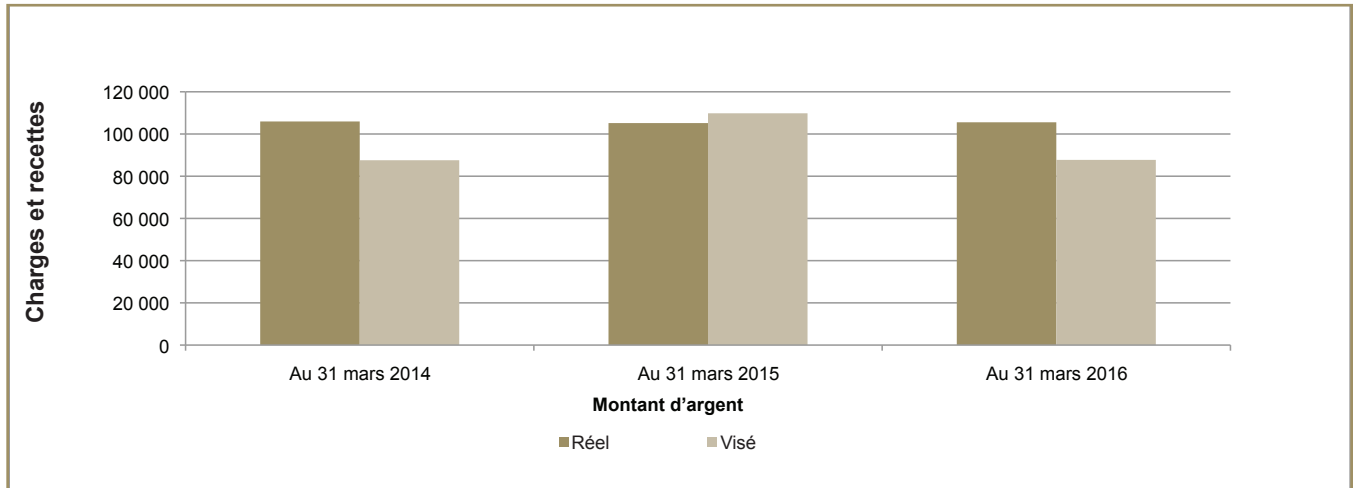
Note 4 – Les pertes sur créance ont diminué d'environ 20 millions de dollars et elles étaient inférieures aux prévisions budgétaires de plus de 3 millions de dollars en raison de l'établissement d'une nouvelle politique de crédit et d'un changement survenu dans l'approche de gestion du portefeuille de prêts au cours de l'exercice précédent.

Note 5 – Les salaires et les avantages sociaux étaient inférieurs aux prévisions budgétaires en raison des postes demeurés vacants au cours de l'exercice et du gel des salaires.

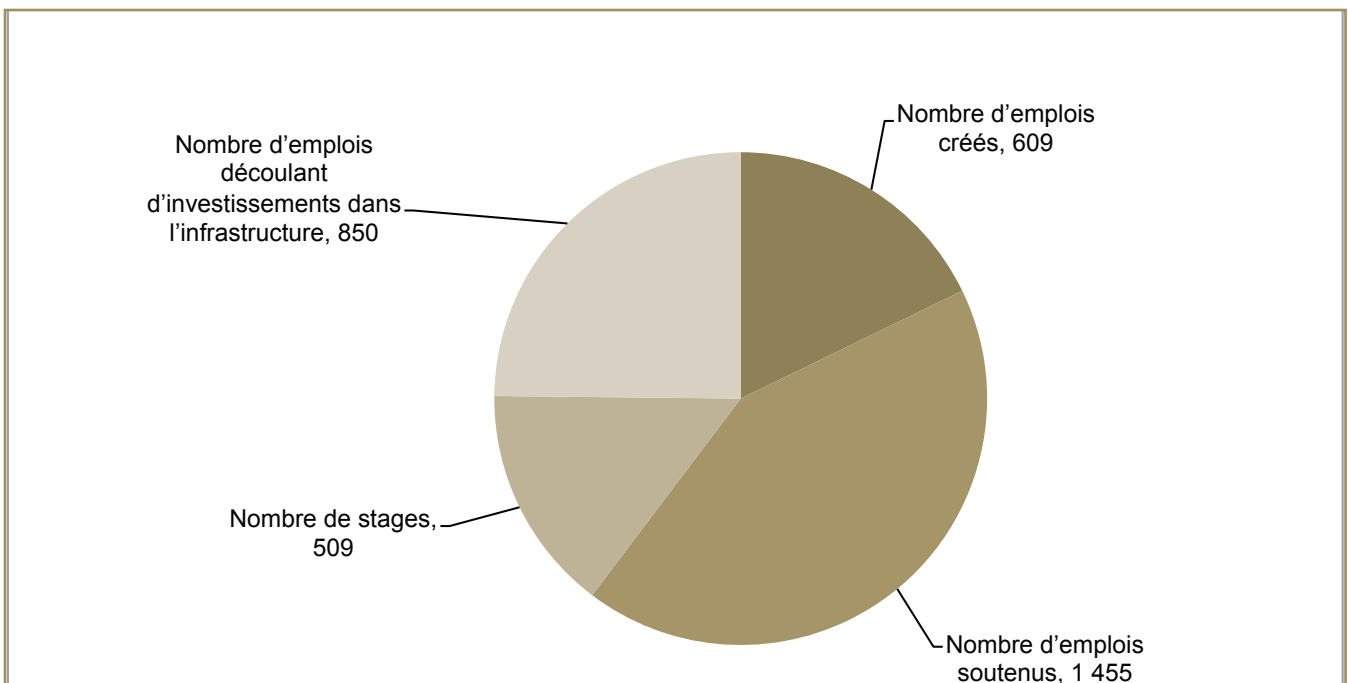
Note 6 – Les services ont coûté moins cher que prévu en raison de retards liés à l'étude sur les transports dans le cadre du Plan de croissance et des dépenses liées aux technologies de l'information qui étaient moins élevées que prévu.

Note 7 – Les frais de gestion ont été inférieurs aux prévisions budgétaires puisque les frais de fournisseur de services étaient moins élevés que prévu.

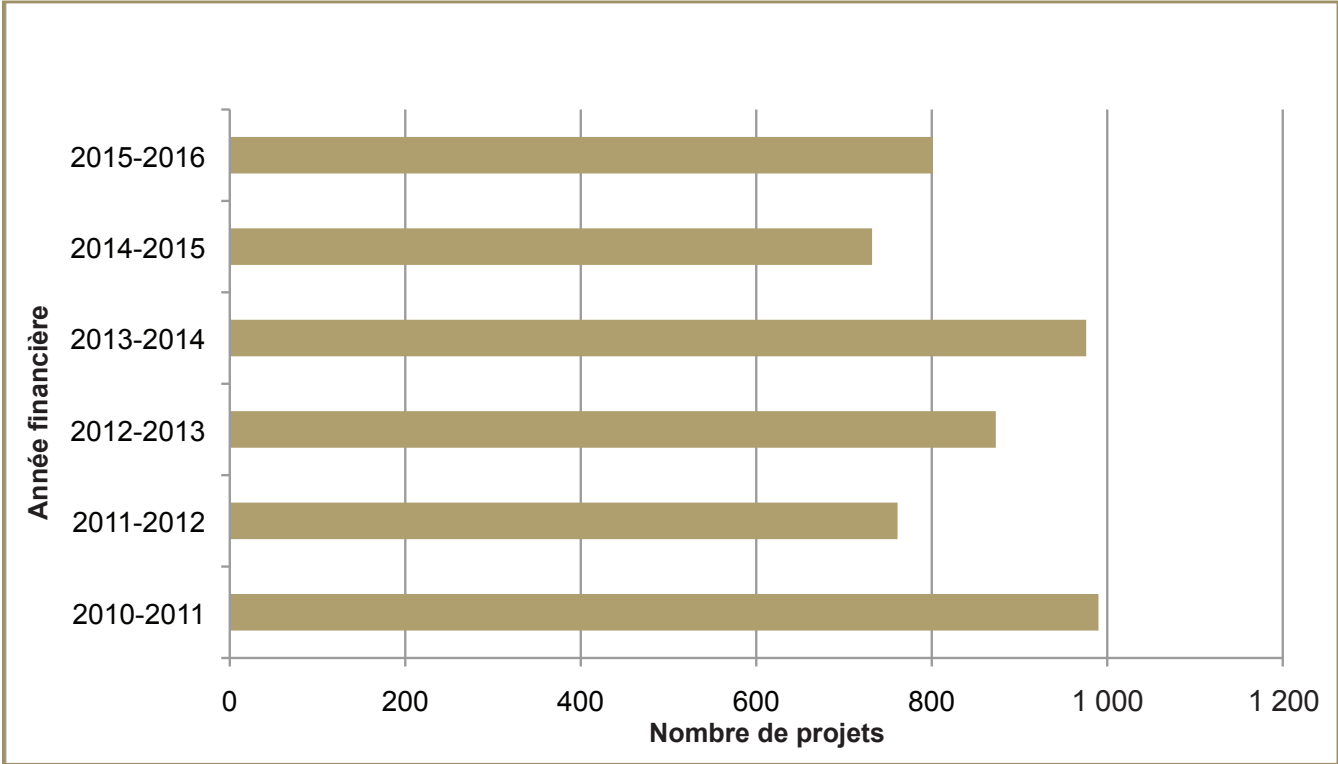
Comparaison des revenus et charges sur une période de trois ans



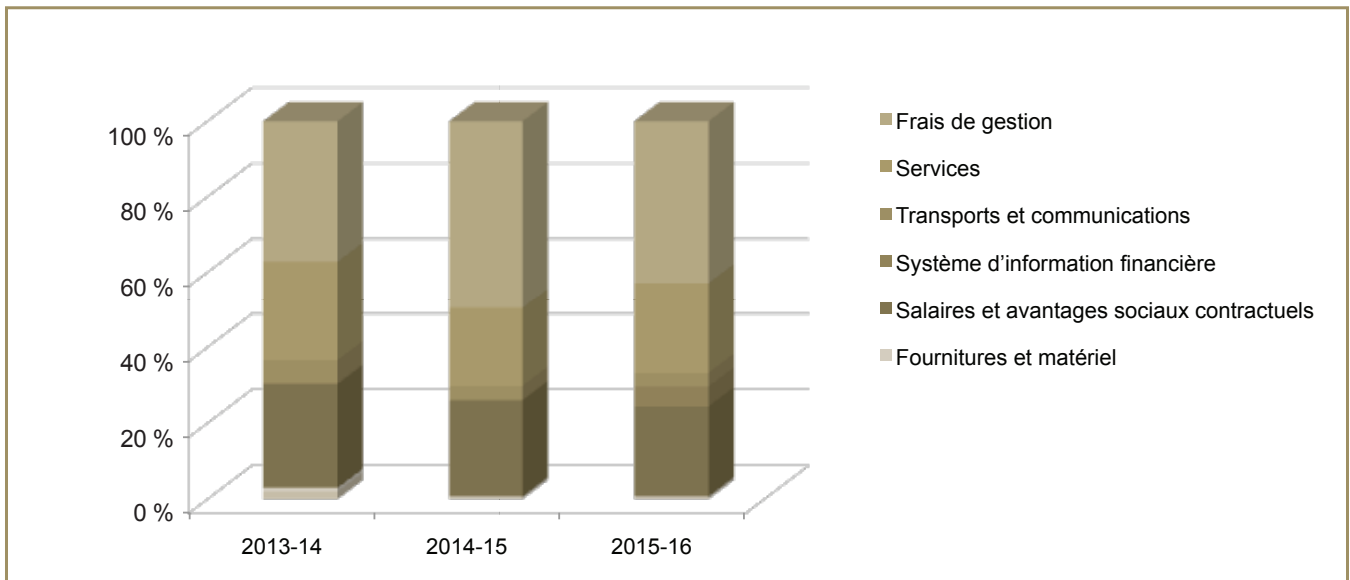
Nombre total d'emplois créés/soutenus du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016



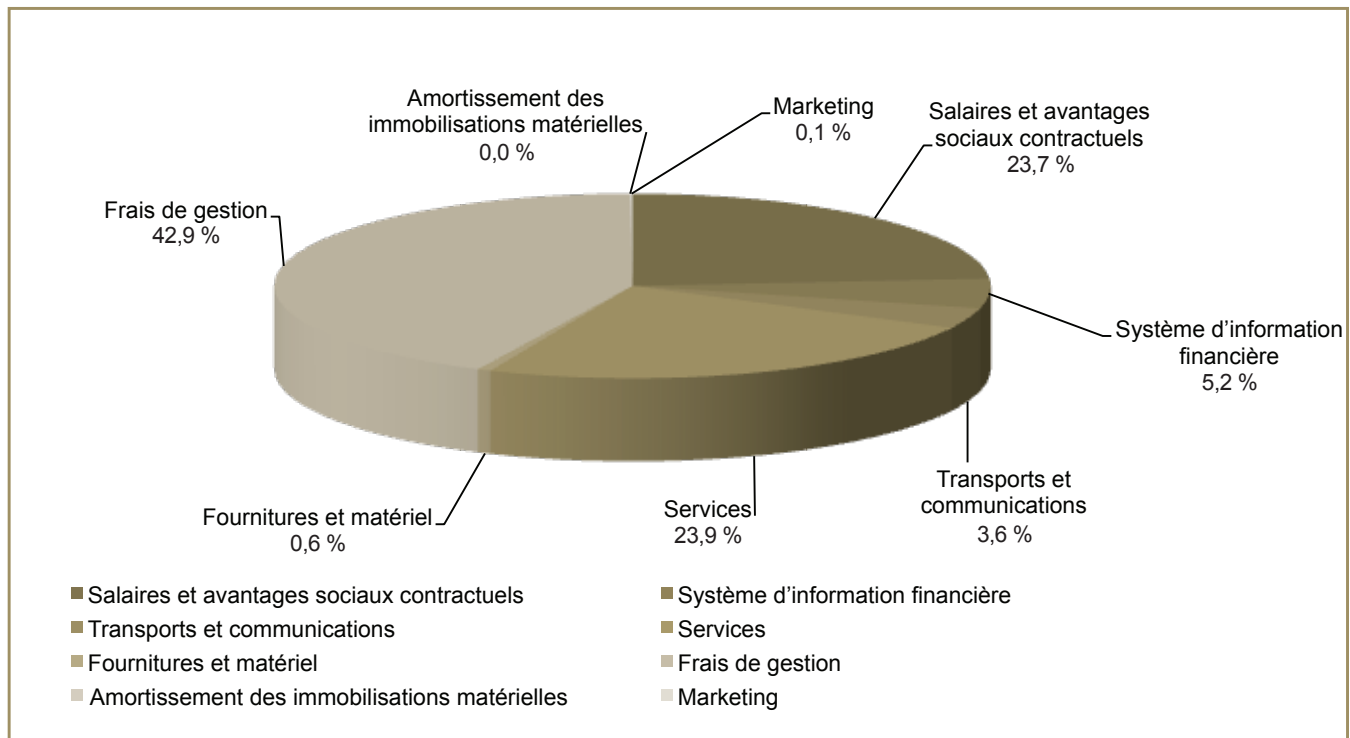
Comparaison des projets approuvés sur une période de six ans



Comparaison des charges administratives sur une période de trois ans



Sommaire des charges administratives pour l'exercice terminé le 31 mars 2016



États financiers de la

**SOCIÉTÉ DE GESTION DU
FONDS DU PATRIMOINE DU
NORD DE L'ONTARIO**

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
Exercice clos le 31 mars 2016

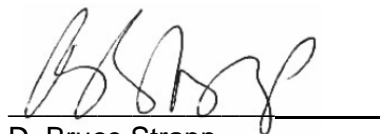
Responsabilité en matière de communication de l'information financière

Les états financiers de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO), ci-joints, ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public et sont la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations qui sont fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations qui ont une incidence sur l'exercice en cours ne peuvent être complétées avec certitude qu'au cours d'exercices ultérieurs. Les états financiers ont été préparés judicieusement selon un seuil d'importance relative et sont fondés sur l'information disponible au 2 juin 2016.

Il incombe à la direction de veiller à l'intégrité des états financiers et de mettre en place et d'appliquer un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection des actifs et l'accès en temps opportun à des renseignements financiers fiables. Le système comprend des politiques et méthodes formelles, de même qu'une structure organisationnelle qui assure la délégation judicieuse des pouvoirs et la séparation équilibrée des responsabilités.

Il incombe au conseil d'administration de veiller, par l'entremise du comité de vérification, à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la communication de l'information financière et aux contrôles internes. En général, le comité de vérification, dont les membres sont ni employés ni représentants de la SGFPNO, se réunit périodiquement avec la direction et le Bureau de la vérificatrice générale pour s'assurer que chacun s'est acquitté, comme il se doit, de sa responsabilité respective.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. Il incombe à la vérificatrice générale d'indiquer si, à son avis, les états financiers ont été présentés fidèlement, conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public. Le rapport de la vérificatrice générale décrit la portée de l'examen effectué par la vérificatrice ainsi que l'opinion de ce dernier.



D. Bruce Strapp
Directeur général
SGFPNO



Melanie Muncaster
Directrice adjointe
SGFPNO



Susan E. Richichi, CPA C.A.
Chef des services financiers
SGFPNO



Jocelyn Ouellet, CPA, CMA
Consultant principal en finances
SGFPNO



Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
et au ministre du Développement du Nord et des Mines

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 2 juin 2016

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État de la situation financière

Au 31 mars 2016, avec informations comparatives pour 2015

(en milliers de dollars)	2016	2015
Actif financier		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents (note 3)	283 223 \$	263 932 \$
Intérêts courus	448	1 268
Prêts en cours (note 4)	43 278	45 547
	<u>326 949</u>	<u>310 747</u>
Passif financier		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	13 559	15 176
Actif financier net	<u>313 390</u>	<u>295 571</u>
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (note 6)	9	12
Engagements (note 9)		
Investissement net de la province de l'Ontario	<u>313 399 \$</u>	<u>295 583 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Co-président



Co-présidente



Directeur général

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives pour 2015

(en milliers de dollars)	Budget 2016	2016	2015
Revenus			
Subvention de la province de l'Ontario	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Intérêts sur la trésorerie et les équivalents	2 522	2 163	2 770
Intérêts sur les prêts en cours	2 175	2 233	1 644
Recouvrements	-	1 152	759
	104 697	105 548	105 173
Charges			
Contributions conditionnelles	80 549	74 705	77 250
Pertes sur créances (note 7)	9 280	5 976	25 904
Administration (note 8)	9 495	7 051	6 654
	99 324	87 732	109 808
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	5 373 \$	17 816 \$	(4 635) \$
Investissement net de la province de l'Ontario en début d'exercice		295 583	300 218
Investissement net de la province de l'Ontario en fin d'exercice		313 399 \$	295 583 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'actif financier net

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives pour 2015

(en milliers de dollars)	2016	2015
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	17 816 \$	(4 635) \$
Amortissement des immobilisations corporelles	3	4
Augmentation (diminution) de l'actif financier net	17 819	(4 631)
Actif financier net en début d'exercice	295 571	300 202
Actif financier net en fin d'exercice	313 390 \$	295 571 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives pour 2015

(en milliers de dollars)	2016	2015
Activités de prêt, d'investissement et d'aide financière		
Décaissements relatifs aux prêts	(15 923) \$	(17 978) \$
Encaissements et recouvrements relatifs aux prêts	13 028	10 473
Contributions conditionnelles	(76 612)	(65 196)
Intérêts reçus sur les prêts en cours	2 285	2 121
Autres revenus	393	12
	(76 829)	(70 568)
Activités de financement		
Contributions en espèces de la province au titre des activités de prêt et d'aide financière	100 000	100 000
Activités de fonctionnement		
Amortissement	(3)	(4)
Intérêts reçus sur la trésorerie et les équivalents	2 882	2 465
Charges administratives	(6 759)	(5 887)
	(3 880)	(3 426)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents	19 291	26 006
Trésorerie et équivalents en début d'exercice	263 932	237 926
Trésorerie et équivalents en fin d'exercice	283 223	\$ 263 932 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

1. Nature des activités:

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (la « Société ») a été constituée sans capital-actions le 1^{er} juin 1988 en vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. La raison d'être de la Société consiste à financer les améliorations infrastructurelles et les possibilités de développement économique dans le Nord de l'Ontario en accordant une aide financière sous forme de contributions conditionnelles, de prêts-subventions liés au rendement et de prêts d'encouragement à terme. À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Société bénéficie d'une exemption des impôts fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La Société s'associe aux collectivités, aux entreprises et aux entrepreneurs à l'échelle du Nord de l'Ontario pour créer des emplois et pour renforcer l'économie du Nord. Elle offre cinq programmes ciblés : le Programme stratégique d'infrastructure économique, le Programme de renforcement des capacités des collectivités du Nord, le Programme d'innovation pour le Nord, le Programme des débouchés commerciaux pour le Nord et le Programme de stages dans le Nord de l'Ontario.

2. Principales méthodes comptables :

Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées dans les paragraphes qui suivent.

(a) Mode de comptabilisation

La direction a préparé ces états financiers conformément aux *Normes comptables canadiennes pour le secteur public* applicables aux entités comptables provinciales. Ces normes ont été établies par le *Conseil sur la comptabilité dans le secteur public* du Canada.

(b) Opérations conclues avec la province de l'Ontario

La province de l'Ontario contribue des fonds pour financer les activités de prêt et d'aide financière. L'investissement net de la province de l'Ontario augmente ou diminue selon qu'il y a excédent ou insuffisance des revenus sur les charges.

(c) Trésorerie et équivalents

La trésorerie et les équivalents sont constitués principalement de fonds mis en dépôt dans des banques à charte et de placements à court terme mis en dépôt auprès de l'*Office ontarien de financement*, un apparenté.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

2. Principales méthodes comptables (suite) :

(d) Instruments financiers

Les instruments financiers qui font l'objet d'opérations de pleine concurrence, c'est-à-dire sans lien de dépendance, sont d'abord évalués à leur juste valeur. Les prêts sans intérêt sont actualisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont évalués par la suite selon l'une de deux méthodes : i) la juste valeur; ii) le coût ou le coût après amortissement. La Société recourt à la méthode de la juste valeur en ce qui concerne l'évaluation ultérieure de la trésorerie et des équivalents, et elle recourt à la méthode du coût après amortissement en ce qui concerne l'évaluation ultérieure des prêts en cours et des créditeurs et charges à payer.

(e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constatées au coût, lequel comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'amélioration de l'immobilisation.

Le coût, déduction faite de la valeur résiduelle de l'immobilisation corporelle, est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative comme suit :

	Nombre d'années
Automobiles	7

(f) Provision pour pertes sur créances

Les pertes sur créances proviennent de prêts en cours consentis par la Société. En plus de certaines sommes radiées et sommes amorties, on conserve une provision pour pertes sur créances d'un montant jugé suffisant pour éponger les éventuelles pertes sur créances. La provision pour pertes sur prêts comprend des provisions à l'égard de certains prêts ainsi qu'une provision générale pour les autres prêts et est déduite des prêts en cours.

Les sommes radiées et sommes amorties durant l'exercice et les variations des provisions figurent au poste des pertes sur créances dans l'état des résultats. Les recouvrements sont constitués de fonds reçus durant l'exercice en raison de prêts consentis pendant un exercice précédent et sont constatés comme recouvrements dans l'état des résultats.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

2. Principales méthodes comptables (suite) :

(g) Constatation des revenus

Les subventions qui sont consenties par le gouvernement sont constatées à leur encaissement, les montants sont déterminables et leur recouvrabilité est assurée. Les intérêts créditeurs sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les intérêts créditeurs sur prêts en cours sont constatés dans les états financiers et le montant indiqué est une valeur recouvrable estimative. Les intérêts créditeurs sur prêts douteux ne sont plus constatés.

(h) Contributions conditionnelles et prêts-subventions

La Société passe en charges les contributions conditionnelles et prêts-subventions à leur décaissement. Les engagements approuvés sont constatés dans les états financiers une fois que les bénéficiaires remplissent les conditions relatives à l'aide financière.

(i) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers conformément aux *Normes comptables canadiennes pour le secteur public* exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés au titre de l'actif et du passif et au titre des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer des estimations. Les estimations importantes comprennent la provision pour pertes sur créances et l'écart d'actualisation des prêts.

3. Trésorerie et équivalents :

La *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario* limite les investissements aux titres émis ou garantis par les provinces, le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Banque internationale de reconstruction et de développement ainsi que toute banque canadienne des annexes I et II, de même qu'aux autres placements autorisés par le lieutenant-gouverneur en conseil. En vertu d'une entente de gestion des placements conclue avec l'*Office ontarien de financement*, la Société investit ses fonds excédentaires dans des titres autorisés par la *Loi*.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

3. Trésorerie et équivalents (suite) :

La trésorerie et les équivalents se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Trésorerie	83 255 \$	66 132 \$
Placements à court terme	199 969	197 800
	283 224 \$	263 932 \$

Les placements à court terme sont constitués de bons du Trésor (arrivant à échéance dans un délai de 365 jours) qui ont affiché un rendement moyen de 0,63 % (0,99 % en 2015). Tous les bons du Trésor sont remboursables sur demande.

4. Prêts en cours :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Prêts courants	7 185 \$	6 824 \$
Prêts à long terme	63 405	79 819
Prêts en souffrance et non remboursés	7 829	15 900
Provision pour pertes sur créances	(34 846)	(56 650)
Écart d'actualisation des prêts	(295)	(346)
	43 278 \$	45 547 \$

En général, les prêts portent des intérêts à taux fixe variant de 0 % à 8,25 % et sont entièrement remboursables dans les vingt ans qui suivent la date à laquelle ils ont été déboursés.

La variation de la provision pour pertes sur créances se détaille comme suit :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Solde, en début d'exercice	56 650 \$	43 002 \$
Radiations de prêts au cours de l'exercice	(27 099)	(11 621)
Variation de la provision pour prêts	5 295	25 269
Solde en fin d'exercice	34 846 \$	56 650 \$

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

4. Prêts en cours (suite)

La variation du solde de l'écart d'actualisation des prêts se détaille comme suit :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Solde, en début d'exercice	346 \$	448 \$
Montant de l'écart d'actualisation des prêts passés en charges/amorti	(2)	(52)
Montant amorti au titre des intérêts sur les prêts en cours	(49)	(50)
Solde, en fin d'exercice	295 \$	346 \$

5. Crédoiteurs et charges à payer :

Les crédoiteurs et charges à payer visent en grande partie les opérations commerciales normales conclues avec les bénéficiaires, conformément aux ententes relatives aux contributions conditionnelles, et le solde réciproque entre le Ministère et la Société.

6. Immobilisations corporelles :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Coût		
Ouverture	26 \$	26 \$
Ajouts	-	-
Clôture	26	26
Amortissement cumulé		
Ouverture	14	10
Amortissement	3	4
Clôture	17	14
Valeur comptable nette, en fin d'exercice	9 \$	12 \$

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

7. Pertes sur créances :

Les pertes sur créances figurant à l'état des résultats se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Radiations de prêts au cours de l'exercice	27 099 \$	11 621 \$
Moins : montants prévus au cours des exercices précédents	(27 077)	(11 119)
Clôture	22	502
Variation de la provision pour prêts en cours	5 956	25 432
Variation de la provision pour pertes sur créances	5 978	25 934
Rajustement de l'écart d'actualisation	(2)	(30)
Pertes sur créances	5 976 \$	25 904 \$

8. Charges administratives :

Les charges administratives engagées durant l'exercice se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	Budget 2016	2016	2015
Traitements, salaires et avantages sociaux	1 994 \$	1 674 \$	1 685 \$
Transports et communications	331	254	237
Services	2 714	1 688	1 381
Frais de gestion	4 382	3 019	3 293
Marketing	-	6	8
Fournitures et matériel	70	42	34
Système d'information financière	-	365	12
Amortissement des immobilisations corporelles	4	3	4
	9 495 \$	7 051 \$	6 654 \$

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

8. Charges administratives (suite):

La province de l'Ontario accorde des prestations de retraite à tous les membres du personnel permanent de la Société en cotisant au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, tous deux des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées, établis par la province de l'Ontario. La province de l'Ontario acquitte les coûts des régimes de retraite et les coûts d'autres avantages après-retraite non liés aux prestations de retraite qui sont accordés aux salariés admissibles, mais ces coûts ne figurent pas dans ces états financiers.

9. Engagements :

Les fonds qui ont été engagés mais qui n'ont pas été versés au 31 mars 2016 totalisent 217 197 435 \$ (2015 – 185 735 628 \$)

10. Montants budgétés :

Les montants budgétés approuvés par le conseil d'administration de la Société ont été fournis à des fins de comparaison.

11. Instruments financiers :

Le 1^{er} avril 2012, la Société a adopté la nouvelle norme comptable du chapitre 3450 du *Manuel du secteur public* intitulé « Instruments financiers ». Cette norme stipule que tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur, à leur coût ou à leur coût après amortissement. Elle comprend des exigences exhaustives relatives à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation des instruments financiers ainsi qu'aux informations à fournir. Les instruments financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents, les prêts en cours et les créditeurs et charges à payer. L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence financière sur les états financiers de la Société.

Les principaux risques auxquels sont exposés les instruments financiers de la Société sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la partie contractante à un instrument financier manque de s'acquitter d'une obligation ou d'un engagement. Dans le cours normal de ses activités, la Société accorde du crédit aux clients de son portefeuille de prêts. Pour atténuer le risque, elle présélectionne les demandeurs de prêts, exige une garantie sur tous les prêts et tient une provision pour pertes sur créances éventuelles.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

11. Instruments financiers (suite) :

(b) Risque de liquidité

L'exposition de la Société au risque de liquidité est faible car la trésorerie et les équivalents excèdent les engagements actuels. La Société réduit ce risque en surveillant les activités de trésorerie et les décaissements escomptés.

(c) Risque de marché

Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix. La Société ne conclut pas d'opérations qui sont libellées en devises. Les prêts en cours consentis par la Société portent des taux d'intérêt fixes. Le solde de la trésorerie et des équivalents inclut des bons du Trésor dont la valeur marchande se rapproche du coût; le risque de marché est par conséquent faible.

12. Données comparatives :

Certaines données comparatives ont été reclassées pour tenir compte de la présentation des états financiers adoptée pendant l'exercice en cours.